

## **Socle commun : le « RMI des connaissances » Nivellement par le bas et accentuation des différences sociales au sein de l'Ecole**

Ca y est, il est arrivé dans les collèges : le socle commun, accompagné du livret de compétences, déjà en place dans le premier degré, où il a d'ailleurs été réétudié. Le socle commun et le livret de compétences présentent ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Soit ! Mais, outre le fait que l'on doute de sa fiabilité et de son utilité réelle, si on se penche un peu plus dessus, on se rend compte de la philosophie sous-jacente de cette usine à gaz. Par exemple, parmi les compétences « *civiles et sociales* », il est demandé aux élèves de « *respecter quelques notions juridiques de base* » ou encore « *savoir utiliser quelques notions économiques et budgétaires de base* ». D'ailleurs, tout est dans le même état d'esprit. Nous sommes dans une logique purement utilitariste. L'esprit critique passe au second plan. De quoi faire de nos élèves, non pas des citoyens éclairés, mais des consommateurs dociles et des salariés rentables en les considérant comme des « êtres économiques » (Angélique Del Rey).

Jusqu'à maintenant, on demandait aux enseignants du premier degré de valider des compétences de manière binaire, ce qui était déjà aberrant. Mais on n'est pas à une aberration prête : les deux colonnes « *acquis* » et « *non-acquis* » ont été remplacées par une seule colonne : « *date d'acquisition* ». Faut-il comprendre que l'on est obligé de valider systématiquement toutes les compétences pour tous les élèves ? Outre cela, à partir de quand valide-t-on la compétence d'un élève ? Il est possible qu'en

octobre, un élève sache « *conjuguer le verbe aller au présent de l'indicatif* » mais qu'il ne sache plus le faire en juin. Faut-il dans ce cas annuler la validation de la compétence ? Et au-delà, que fait-on de ce livret de compétences ? Dans quel objectif ? Pour quelle utilisation ? Pour quelle utilité ?

Pour SUD Education 95, le socle commun est un pas en arrière et une remise en question de l'école unique et de l'égalité des chances. En nivelant par le bas, on s'assure d'une école à deux vitesses avec le minimum de connaissances au travers du socle commun pour les uns et les savoirs pour les autres. L'école n'est plus que l'antichambre du monde du travail et un centre de triage pré-professionnalisant. Nous rejetons une pédagogie centrée uniquement sur l'acquisition du socle commun de connaissances et sur la préparation à l'entrée dans la voie professionnelle.

Pour les enseignants, c'est une atteinte à la liberté pédagogique. C'est encore une charge de travail et une contrainte supplémentaires qui ne font pas plus sens que le A2 ou le B2I dont l'utilité est loin d'être prouvée. Certains collègues à Cergy et dans le reste du département ont déjà décidé de boycotter le socle commun. Il faut organiser des heures d'information syndicales pour trouver une voix commune et s'opposer ensemble à des mesures régressives qui ne répondent en rien aux réels problèmes auxquels l'Ecole doit faire face et qui parasitent le travail essentiel des enseignants.

